

Conseil municipal du 14 mars 2024

CONSEIL MUNICIPAL PROCES-VERBAL DE LA REUNION DU 14 MARS 2024 A 20 H

Le quatorze mars deux mil vingt-quatre à vingt heures, le Conseil Municipal, légalement convoqué en séance ordinaire, s'est réuni au lieu habituel de ses séances, à la mairie, sous la présidence de Madame BLANCHARD Joëlle, Maire.

Etaient présents : Mme BLANCHARD Joëlle – Mme CHARLOT Jeannine – Mme DAVOUST Maud - Mr DÉSIÉ Rodolphe - Mr GOHIER Philippe – Mme JUPIN Laurence - Mr LARCHER Anthony – Mr LEHAY Jérémy - Mr MASSOT Robert - Mr PLARD Jérôme - Mme RÉAUTÉ Jocelyne

Conseillers municipaux absents excusés : Mr LOURENCO David - Mr MORIN Alex
Conseillers municipaux absents : Mr PICHARD Alexandre

Mme JUPIN Laurence est nommée secrétaire de séance.

Mr MORIN Alex a donné un pouvoir à Mr LARCHER Anthony

Nombre de membres en exercice : 14

Nombre de présents : 11

Nombre de votants : 12

Date de la convocation : 08 mars 2024

Date d'affichage de la convocation : 08 mars 2024

Date d'affichage du compte rendu : 18 mars 2024

A 20h, le quorum étant atteint, on compte 11 présents, soit 12 votants.

Madame le Maire ouvre la séance.

Choix du secrétaire de séance

Après approbation du procès-verbal de la dernière séance,

Voici l'ordre du jour :

- Approbation du compte de gestion 2023 budget général – lotissement du Coudray – ateliers artisanaux
- Approbation du compte administratif 2023 budget général – lotissement du Coudray – ateliers artisanaux
- Affectation des résultats 2023
- Vote du budget primitif 2024
- Vote des taux d'imposition 2024
- Questions diverses

Madame le Maire demande l'autorisation d'un sujet complémentaire :

- Indemnités des élus 2023

Le sujet complémentaire est accepté par le Conseil Municipal.

□□□□□

Conseil municipal du 14 mars 2024

CM2024031401 VOTE DU TABLEAU DES INDEMNITÉS D'ÉLUS POUR L'ANNÉE 2023

Considérant que chaque commune a l'obligation de présenter, avant le vote de leur budget primitif, un état récapitulatif annuel des indemnités versées aux élus. Madame le Maire, présente le tableau des indemnités et frais de mission versées sur l'année N-1.

Communes	Nom et Prénoms Elus	Fonctions	Montants Brut des indemnités	Total
COMMUNE TORCE VIVIERS EN CHARNIE	BLANCHARD Joëlle	Maire	18 980.76€	18 980.76€
COMMUNE TORCE VIVIERS EN CHARNIE	GOHIER Philippe	Adjoint au maire	4 574.88€	4 574.88€
COMMUNE TORCE VIVIERS EN CHARNIE	LARCHER Anthony	Adjoint au maire	4 574.88€	4 574.88€
COMMUNE TORCE VIVIERS EN CHARNIE	MORIN Alex	Adjoint au maire	4 574.88€	4 574.88€
			32 705.40€	32 705.40€

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, prend acte des éléments figurant au tableau ci-dessus.

CM2024031402 APPROBATION DU COMPTE ADMINISTRATIF - ANNEE 2023 : budget principal et budget annexes Lotissement Le Coudray et Ateliers Artisanaux

Compte Administratif : budget principal, budgets annexes : Lotissement Le Coudray et Ateliers Artisanaux

Le Conseil Municipal, réuni sous la présidence de Monsieur GOHIER, 1er Adjoint, délibérant sur le Compte Administratif de l'exercice 2023, dressé par Madame Joëlle BLANCHARD, Maire,

Approbation du compte administratif année 2023 budget principal et budget annexe lotissement Le Coudray et budget annexe Ateliers Artisanaux

BUDGETS	SECTIONS	DEPENSES N	RECETTES N	RESULTATS DE L'EXERCICE	RESULTATS ANTERIEURS	RESULTATS CUMULES	SOLDE RAR
BUDGET PRINCIPAL TORCE-VIVIERS-CHARNIE	FONCTIONNEMENT	631 960,72	883 795,62	251 834,90	1 408 986,94	1 660 821,84	0
	INVESTISSEMENT	664 212,80	204 660,11	-459 552,69	141 545,48	-318 007,21	-161329,96
		1 296 173,52	1 088 455,73	-207717,79	1 550 532,42	1 342 814,63	-161329,96
ATELIERS ARTISANAUX TORCE	FONCTIONNEMENT	606,32	2 519,47	1 913,15	30 228,83	32 141,98	0
	INVESTISSEMENT	2 263,64	2 156,04	-107,60	-2 156,04	-2 263,64	0
		2 869,96	4 675,51	1805,55	28 072,79	29 878,34	0
LOTISSEMENT DU COUDRAY	FONCTIONNEMENT	0,00	0,00	0,00		0,00	0
	INVESTISSEMENT	0,00	0,00	0,00		0,00	0
		0,00	0,00	0		0,00	0
	Somme :	1 299 043,48	1 093 131,24	-205912,24	1 578 605,21	1 372 692,97	-161329,96

Madame le Maire, Joëlle Blanchard quitte la séance afin que le Conseil Municipal procède au vote.

Conseil municipal du 14 mars 2024

Après avoir entendu le compte de gestion et le compte administratif 2023 du budget principal ainsi que le compte de gestion et le compte administratif 2023 budget annexe Ateliers artisanaux et Lotissement Le Coudray,

Considérant que ces derniers n'appellent à aucune observation,

Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité.

CM2024031403 APPROBATION DU COMPTE DE GESTION 2023

VU le code général des collectivités territoriales et notamment son article L 2121-31 relatif à l'adoption du compte administratif et du compte de gestion,

CONSIDÉRANT la présentation des budgets primitifs de l'exercice 2023 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux des mandats, les comptes de gestion dressé par le Receveur Municipal, Monsieur RICHOU Paul, accompagnés des états de développement des comptes de tiers ainsi que les états d'actifs, les états des passifs, les états des restes à recouvrer et les états des restes à payer,

CONSIDÉRANT l'approbation des comptes administratifs de l'année 2023 du budget général et des budgets annexes, lors de la même séance du conseil municipal,

CONSIDÉRANT que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2023, celui des titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'ils leur ont été prescrits de passer dans ses écritures,

CONSIDÉRANT que les opérations de recettes et de dépenses paraissent régulières et suffisamment justifiées :

1° statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1er janvier 2023 au 31 décembre 2023, y compris celles relatives à la journée complémentaire,

2° statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2023 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires et budgets annexes,

3° statuant sur la comptabilité des valeurs inactives,

Le Conseil Municipal, et après en avoir délibéré,

- DECLARE que les comptes de gestion dressés, pour l'exercice 2023 par le receveur, visés et certifiés conformes par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part sur la tenue des comptes.

CM2024031404 AFFECTATION DES RESULTATS 2023 : budget principal et budget annexe Ateliers Artisanaux

Le Conseil Municipal, réuni sous la présidence de Madame Joëlle BLANCHARD, Maire,

Après avoir entendu et approuvé le Compte Administratif de l'exercice 2023, il convient, en application des dispositions des instructions budgétaires et comptables M57, de procéder à l'affectation des résultats de l'exercice 2023, issus du compte administratif pour le budget principal et chaque budget annexe

Conseil municipal du 14 mars 2024

Affectation des résultats 2023 : budget général

Résultat de fonctionnement 2023 C + F	<u>1 181 484,67 €</u>
<u>A Résultat de l'exercice</u>	+ 251 834,90 €
<u>B Résultats antérieurs reportés</u> ligne 002 du compte administratif N-1	+ 1 408 986,94 €
<u>C/ Résultat à affecter</u> = A + B (hors restes à réaliser) (Si C est négatif, report du déficit de la ligne 002 ci-dessous)	+ 1 660 821,84 €
<u>D Solde d'exécution d'investissement 2023</u> D 001 (besoin de financement) R 001 (excédent de financement)	- 318 007,21 €
<u>E Solde des restes à réaliser d'investissement 2023</u> Besoin de financement Excédent de financement	- 161 329,96 €
Besoin de financement = F = D + E	- 479 337,17 €
DEFICIT REPORTE D 002	

Le Conseil Municipal décide d'affecter, au Budget Primitif 2024, l'excédent de fonctionnement 2023 soit 1 181 484.67 €.

Conseil municipal du 14 mars 2024

Affectation des résultats 2023 : Budget annexe Ateliers Artisanaux

Résultat de fonctionnement 2023 C + F	29 878,34 €
A Résultat de l'exercice	+ 1 913,15 €
B Résultats antérieurs reportés ligne 002 du compte administratif N-1	+ 30 228,83 €
C/ Résultat à affecter = A + B (hors restes à réaliser) (Si C est négatif, report du déficit de la ligne 002 ci-dessous)	+ 32 141,98 €
D Solde d'exécution d'investissement 2023 D 001 (besoin de financement) R 001 (excédent de financement)	- 2 263,64 €
E Solde des restes à réaliser d'investissement 2023 Besoin de financement Excédent de financement	
Besoin de financement = F = D + E	- 2 263,64 €
DEFICIT REPORTE D 002	

Le Conseil Municipal décide d'affecter, au Budget Primitif Annexes Ateliers Artisanaux 2024, l'excédent de fonctionnement 2023 soit 29 878.34 €.

CM2024031405 BUDGET PRIMITIF 2024 : budget principal

Madame le Maire donne lecture du budget primitif 2024 qui s'équilibre comme suit :

Budget Primitif 2024

	Recettes	Dépenses	Excédent
Section fonctionnement	1 954 788.67 €	1 064 149.12 €	764 153.16 €
Section Investissement	1 055 470.29 €	1 055 470.29 €	0.00 €

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, et à l'unanimité des membres présents,

- APPROUVE le budget primitif 2024 tel qu'il est présenté et dont la balance est énumérée ci-dessus, pour le budget général.

Conseil municipal du 14 mars 2024

CM2024031406 BUDGET PRIMITIF 2024 : budget annexe – Ateliers artisanaux

Madame le Maire donne lecture du budget primitif 2024 Annexe Ateliers artisanaux qui s'équilibre comme suit :

Budget Primitif annexe Ateliers artisanaux 2024

	Recettes	Dépenses	Excédent
Section fonctionnement	32 778.34 €	4 900.00 €	27 878.34 €
Section investissement	4 663.64 €	4 663.64 €	0,00 €

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, et à l'unanimité des membres présents,

- APPROUVE le budget primitif 2024 du budget annexe des ateliers artisanaux tel qu'il est présenté et dont la balance est énumérée ci-dessus, pour ledit budget.

CM2024031407 BUDGET PRIMITIF 2024 : budget annexe – lotissement du coudray

Madame le Maire donne lecture du budget primitif 2024 Annexe lotissement Le Coudray qui s'équilibre comme suit :

Budget Primitif annexe lotissement Le Coudray 2024

	Recettes	Dépenses	Excédent
Section fonctionnement	8 301,03 €	8 301,03 €	0,00 €
Section investissement	8 301,03 €	8 301,03 €	0,00 €

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, et à l'unanimité des membres présents,

- APPROUVE le budget primitif 2024 tel qu'il est présenté et dont la balance est énumérée ci-dessus, pour ledit budget du lotissement du Coudray.

CM2024031408 VOTE DES TAUX DES IMPOTS DIRECTS LOCAUX 2024

Vu les articles 1636 B *sexies* à 1636 B *undecies* et 1639 A du code général des impôts,

Madame le Maire présente l'état 1259 comportant les bases prévisionnelles, les produits prévisionnels de référence, les allocations compensatrices et mécanismes d'équilibre des réformes fiscales.

Le taux de la taxe d'habitation, figé de 2020 à 2022, est de nouveau voté à compter de 2023. Cette taxe ne concerne plus que les résidences secondaires, les locaux meublés non affectés à l'habitation principale et, sur délibération, les logements vacants depuis plus de deux ans.

	2023	2024	Bases	produit
- Taxe d'habitation	17.59	17.59	83 500	14 688
- Taxe foncière bâti	38.77	38.77	442 400	171 518
- Taxe foncière non bâti	30.24	30.24	292 600	88 482
	Total			274 688 €

Conseil municipal du 14 mars 2024

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité des membres présents,

- Décide, pour l'année 2024, de maintenir les taux communaux de 2023 à 2024,
- Charge, Madame le Maire de notifier cette décision aux services préfectoraux,
- Charge, Madame le Maire de transmettre l'état 1259 complété aux services préfectoraux ainsi qu'à la direction départementale des finances publiques, accompagné d'une copie de la présente décision,
- Autorise Madame le Maire à signer tous documents relatifs à ce dossier.

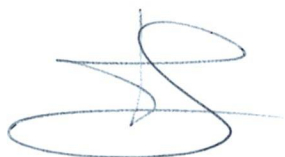
Liste des délibérations

<u>CM2024031401</u>	Vote du tableau des indemnités des élus pour l'année 2023	
<u>CM2024031402</u>	Approbation du Compte Administratif – Année 2023 : budget principal et budget annexes Lotissement Le Coudray et Ateliers Artisansaux	
<u>CM2024031403</u>	Approbation du compte de gestion 2023	
<u>CM2024031404</u>	Affectation des résultats 2023 : budget principal et budget annexes atelier artisansaux	
<u>CM2024031405</u>	Budget Primitif 2024 : budget principal	
<u>CM2024031406</u>	Budget Primitif 2024 : budget annexe – Ateliers Artisansaux	
<u>CM2024031407</u>	Budget Primitif 2024 : budget annexe – lotissement Le Coudray	
<u>CM2024031408</u>	Vote des taux des impôts directs locaux 2024	

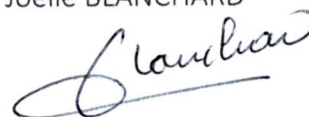
La séance est levée à vingt et une heures trente minutes.

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits. Ont signé le registre les membres présents.

La secrétaire de séance
Laurence JUPIN



Madame le Maire
Joëlle BLANCHARD



Le procès-verbal est arrêté au commencement de la séance suivante et publiée dans la semaine qui suit celle-ci. (L.2121-15 du CGCT).

